

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal. — III Nominations ecclésiastiques. — IV Prières des Quarante-Heures. — V Une Ecole Apostolique au Canada. — VI Mort Sainte-Anne et Couvent de Saint-Jacques-de-l'Acadian.

AU PRONE

Le dimanche, 1 mars

On annonce :

Le premier vendredi du mois.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 1 mars

Office du 1 dim. du Carême, **semi-double** (privil. contre tout office de 1e cl.); 2e or. **A cunctis**, 3e **Omnipotens**; préf. du Carême. — Aux vêpres du dim. suffrage.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 8 mars

Diocèse de Montréal. — Du 3 mars, sainte Cunégonde; du 7, saint Thomas d'Aquin; du 8, saint Jean de Dieu (Hospice de la Longue-Pointe).

Diocèse d'Ottawa. — Du 4 mars, saint Casimir (Ripon); du 7, saint Thomas (Billing's Bridge).

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — Du 24 février, saint Mathias; du 26, saint Alexandre; du 7 mars, saint Thomas d'Aquin.

Diocèse de Sherbrooke. — Du 7 mars, saint Thomas d'Aquin (Compton).

Diocèse de Nicolet. — Du 6 mars, sainte Perpétue.

Diocèse de Valleyfield. — Du 7 mars, saint Thomas d'Aquin (Hudson).

Diocèse de Pembroke. — Du 7 mars, saint Thomas d'Aquin (Astorville).

J. S.

CIRCULAIRE DE MGR L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL**Au clergé de son diocèse**

Archevêché de Montréal, le 17 février 1914.

Mes chers collaborateurs,

REGLEMENT DU CAREME. — MODES ET DANSES

Le règlement du carême sera celui des années dernières. Vous voudrez bien le rappeler et l'expliquer clairement aux fidèles :

1o Il est permis de faire gras chacun des dimanches du carême à tous les repas ;

2o Tous les lundis, mardis, jeudis et samedis, à l'exception du samedi des Quatre-Temps et du Samedi-Saint, tout le monde pourra faire le repas principal en gras. Ces jours-là, les personnes légitimement empêchées, ou dispensées de jeûner, pourront faire gras aux trois repas ;

3o Tous les mercredis et vendredis sont des jours d'abstinence à tous les repas ;

4o L'obligation du jeûne subsiste pour ceux qui sont en état de jeûner ;

5o Les jours où l'on peut faire gras, il n'est pas permis de faire usage du poisson ou des huîtres et de la viande au même repas. Cette règle s'applique aux dimanches comme aux autres jours du carême.

Exhortez fortement ceux qui ne peuvent observer la loi du jeûne à faire la charité en faveur des pauvres ou des œuvres si nombreuses que nous sommes obligés de soutenir. Qu'un tronc soit placé, comme par le passé, dans toutes les églises, pour recevoir ces pieuses aumônes.

Ce serait une grave erreur de penser qu'on s'est acquitté de tous ses devoirs de chrétien et de catholique, dès qu'on s'est imposé une légère privation, en jeûnant et en faisant maigre à certains repas durant le carême. Ce serait ne pas comprendre l'Évangile et oublier absolument les leçons de notre divin Maître. L'Église attend davantage de ses enfants. Elle leur demande la mortification dans leur vie en général, l'abstention des divertissements mondains, la prière plus fervente, la pratique des oeuvres de miséricorde. Elle désire qu'ils profitent particulièrement de ce saint temps, pour examiner leur conscience, réparer leurs torts, purifier leur âme et travailler avec plus de zèle à leur salut. Nous sommes loin, nous semblait-il, de la ferveur de nos pères. Il faut nous efforcer d'y revenir.

Je supplie donc nos chers diocésains de passer le carême avec tout l'esprit de foi et toute la piété dont ils sont capables. Que cette quarantaine soit vraiment pour eux des semaines de vertus et de mérites. Qu'ils s'abstiennent des théâtres et de ces nombreux cinémas, où la vertu court tant de dangers, et où l'on gaspille follement un argent qui pourrait servir à des fins meilleures et plus utiles. Qu'ils s'interdisent les bals, les réunions dissipantes; qu'ils fréquentent plus assidûment les églises et qu'ils s'approchent plus souvent de la Table sainte.

Des retraites et des missions seront prêchées dans plusieurs paroisses. Les prédicateurs se feront un devoir de signaler certaines plaies sociales que j'ai mentionnées dernièrement, et dont j'ai voulu faire le sujet des instructions quadragésimales à la cathédrale: la violation du dimanche, le parjure, l'injustice, l'affaiblissement de la morale chrétienne, le luxe, l'oubli de l'honnêteté publique. On ne saurait trop rappeler aux diverses classes de la société les obligations de leur état. Pour tout dire d'un mot: un réveil chrétien me paraît bien nécessaire aux temps où nous sommes.

Des mœurs déplorables se sont, en effet, introduites dans presque tous les pays. Elles ont pénétré chez nous. Elles envahissent jusqu'à nos excellents milieux catholiques. Les notions les plus élémentaires de la pudeur semblent complètement oubliées. L'immodestie des toilettes féminines s'accroît de plus en plus. J'avais cru tout d'abord que ce ne serait qu'un engouement passager. Il n'en est rien. La mode semble régner en souveraine, dans nos campagnes presque autant que dans nos villes. Les femmes et les jeunes filles s'en font joyeusement les esclaves. Pensent-elles au scandale qu'elles donnent, aux péchés qu'elles s'exposent à faire commettre ?

On dirait que la décence n'est plus qu'un vain mot. Ce que disaient naguère les évêques de la Belgique trouve malheureusement ici son application : " L'exiguïté des draperies, la transparence des étoffes, la forme du vêtement, la disposition suspecte des lignes, imaginées par des couturiers sans scrupule, ne sont plus les moyens de vêtir harmonieusement la femme honnête, mais des artifices calculés pour la livrer à la convoitise. "

Sous prétexte que c'est la seule toilette offerte en vente aujourd'hui dans les magasins, on habitue les toutes petites filles au décolletage, aux manches très écourtées, et on les prépare ainsi, pour plus tard, à des toilettes beaucoup plus inconvenantes. Où est, je vous le demande, le sens religieux de ces mères de famille qui ne craignent pas de revêtir leurs enfants d'un costume pareil, pour les cérémonies de la communion et de la confirmation ?

Avertissez les parents que ce costume est formellement interdit. Celles qui le porteraient ne seraient pas admises à la réception du sacrement.

En même temps que les modes excentriques et immorales, certaine danse a fait irruption dans notre société. Je n'ai pas besoin de la nommer ; elle est suffisamment connue. J'i-

gnore son origine, mais elle s'est répandue dans le monde entier avec une incroyable rapidité. A coup sûr, c'est l'esprit du mal qui l'a inspirée. Il n'y a pas de mot trop fort pour flétrir comme ils le méritent ces mouvements du corps disgracieux, ces contorsions vraiment lascives, que ne sauraient se permettre des personnes qui se respectent.

En Europe, cette danse avait pris les proportions d'une invasion. Le cardinal-vicaire du pape à Rome, les évêques de France et de Belgique ont élevé la voix pour la condamner. Les souverains l'ont censurée et bannie de leurs salons. Hélas! elle a été en vogue pendant quelque temps parmi nous comme ailleurs. Certains hôtels de renom, à Montréal, n'ont pas craint de s'en faire une réclame, ce qui n'est certes pas à leur honneur.

J'ai voulu attendre avant d'en parler, persuadé qu'un amusement aussi dangereux et aussi peu honnête ne tarderait pas à être méprisé et abandonné.

Il disparaît en effet, et il n'est aujourd'hui toléré dans aucun milieu honorable.

Dans tous les cas, je l'interdis absolument comme une chose mauvaise et scandaleuse, et j'interdis également les autres danses nouvelles qui lui ressemblent.

Je fais appel à toutes les femmes vraiment chrétiennes et leur demande de se liguer contre ces danses licencieuses et les indécentes modes du jour.

VISITE " AD LIMINA ".

La présente année 1914 est pour tous les évêques du Canada celle de la visite prescrite *ad limina*.

Je partirai pour Rome le 22 de ce mois. M. le curé Le Pailleur sera mon compagna de voyage.

Pendant mon absence, on suivra pour la transaction des

affaires, questions de paroisses, de mariages et autres, la pratique ordinaire.

Mgr Gauthier, évêque auxiliaire, sera l'administrateur du diocèse. Avec l'aide de quelques collègues, il administrera la confirmation dans les diverses paroisses de Montréal, puis il fera, en mai et en juin, les visites pastorales dans les paroisses de la campagne.

Vous l'accueillerez comme moi-même, vous exhorterez vos fidèles à recevoir avec soumission et respect les conseils qu'il leur donnera.

J'aurai à présenter au Saint-Père, sur nos institutions et nos oeuvres, un rapport intéressant et consolant. Votre pensée, comme celle de tous mes bien aimés diocésains, me suivra partout. Veuillez avoir pour moi un souvenir particulier à la sainte messe et dans la récitation de votre bréviaire.

Je vous réitère, chers collaborateurs, l'assurance de mes très affectueux et très dévoués sentiments en Notre-Seigneur.

† PAUL. ARCH. DE MONTRÉAL.

P. S. — Cette lettre devra être lue aux fidèles le premier dimanche après sa réception.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

Par décision de Mgr l'archevêque de Montréal, ont été nommés :

- M. l'abbé J.-T. Proulx, curé de Sainte-Monique;
- M. l'abbé Joseph Picotte, curé de Saint-Pierre-Claver;
- M. l'abbé G. Charette, curé de Lachute;
- M. l'abbé M. Beaudoin, curé de Charlemagne;
- M. l'abbé Samuel Gaseon, curé de Saint-Victor.
- M. l'abbé Alfred Rochon, vicaire à Saint-Jérôme ;
- M. l'abbé Alphonse Forget, vicaire à Saint-Pierre-Claver ;
- M. l'abbé J.-N. Brière, vicaire à Varennes.

UNE ECOLE APOSTOLIQUE AU CANADA

SAINT François-Xavier était saisi de douleur en contemplant les immenses moissons d'âmes qui mûrissaient sur le champ du Père de famille et qui cependant séchaient sur place faute de moissonneurs, c'est-à-dire de missionnaires, pour leur ouvrir les greniers célestes. Il y a au moins un milliard d'âmes à convertir.

La Chine, où nos Secours missionnaires de l'Immaculée-Conception sont déjà rendues, s'ouvre à l'évangélisation, le Japon, l'Inde, les régions du Nord, l'immense Afrique, où gémissent les noirs, demandent des prêtres sauveurs.

Les pays chrétiens eux-mêmes ont un pressant besoin d'hommes puissants en oeuvres et en paroles, pour réveiller la foi et ramener à la pratique des vertus chrétiennes les âmes assoupies dans l'indifférence. Les congrégations de missionnaires ont besoin de sujets solides pour lancer de nouvelles oeuvres.

La civilisation moderne pénètre dans les coins les plus reculés du monde avec les voies de communications contemporaines, chemins de fer ou lignes de bateau. Le ministre protestant se hâte un peu partout de prendre les devants.

En Chine, par exemple, il y avait, en 1910, 5,144 ministres protestants ayant à leur service 15,501 auxiliaires chinois, tandis qu'on ne comptait que 1,426 prêtres européens, 701 prêtres chinois, 568 religieuses européennes et 1,328 vierges chinoises. Il est vrai toutefois qu'on ne peut mettre sur le même pied le zèle et l'activité du ministre et du prêtre catholique.

Il est urgent que le missionnaire catholique, en possession de la vraie parole de Dieu, dispensateur des sacrements, ne soit pas en retard et apporte la vérité et la grâce aux âmes bien disposées. Où trouverons-nous les apôtres de la bonne nouvelle? Ils ne descendront pas du ciel. Ils seront choisis parmi les fils des hommes, comme les apôtres et les premiers disciples du

Sauveur. Mais ces envoyés ne seront pas prêts du jour au lendemain pour leur mission, la plus grande qui soit au monde. Ces apôtres devront être savants, humbles, patients, prêts à tous les dévouements et à tous les renoncements; ils devront être saints. Il faudra donc pour eux une préparation longue et surnaturelle. Où la trouveront-ils? Ceux dont les parents ont de la fortune et de l'aisance pourront à la rigueur cultiver leur vocation, si Dieu les appelle à travailler à sa vigne; mais il y a un grand nombre d'enfants chrétiens qui manifestent les dispositions les plus heureuses pour l'apostolat et qui, faute de ressources, se voient obligés de renoncer à leurs saints désirs. Voilà pourquoi s'ouvre, ici même à Montréal, une école apostolique, où des enfants choisis, offrant d'excellentes dispositions, seront formés à la science et à la vertu pour être un jour les envoyés de Jésus-Christ auprès des âmes.

Mgr l'archevêque de Montréal qui s'est montré si dévoué et se montre tous les jours si plein de sollicitude pour nos Soeurs missionnaires, a fait l'accueil le plus empressé à la proposition d'ouvrir une école apostolique à Montréal et il écrivait, le 12 août 1913, la lettre suivante :

MONTRÉAL, 12 AOUT 1913.

MON RÉVÉREND PÈRE,

L'oeuvre d'une Ecole Apostolique que vous vous proposez de fonder, afin de recruter, parmi les enfants de notre peuple, des missionnaires pour l'évangélisation des infidèles, a mon approbation la plus entière. Inaugurez-la sans retard; je la bénis de tout mon coeur. Elle attirera sur le Canada et notre diocèse en particulier, je n'en doute pas, les plus précieuses faveurs du ciel.

Votre bien dévoué en Notre-Seigneur,

† PAUL, arch. de Montréal.

Le Canada qui a reçu de Dieu l'abondance des dons surnaturels, le Canada qui respire encore le parfum des vertus des martyrs et des pionniers, des Laval et des Brébeuf, le Canada où le Sauveur a fait germer tant de prêtres, de saintes religieuses, de familles patriarcales à l'ombre de tant d'églises, ne prélèvera-t-il pas la part des missionnaires pour correspondre aux désirs de Jésus. La reconnaissance nous y oblige, ainsi que l'intérêt bien entendu. Car quelle bénédiction pour nous et quelle gloire de sauver des âmes et d'élargir la famille des élus !

Quel placement pour ceux qui contribuent à l'éducation d'un missionnaire, quel placement à la banque céleste ! Si un verre d'eau ne reste pas sans récompense, que ne fera pas Jésus-Christ pour ceux qui l'aideront à former ses apôtres de prédilection ?

Les notes suivantes permettront à nos lecteurs de mieux connaître l'oeuvre et d'en saisir la portée.

I. — BUT DE L'OEUVRE

L'Ecole Apostolique n'est pas un collège, un pensionnat ou une maison d'éducation, préparant des élèves aux différentes carrières. Ce n'est pas non plus un simple petit-séminaire, destiné à fournir des prêtres pour les besoins d'un diocèse particulier. Ce n'est pas davantage une sorte de petit noviciat, comme il s'en est établi récemment et avec fruit dans plusieurs ordres et instituts.

L'Ecole Apostolique est une école spéciale, un petit-séminaire de missionnaires, ayant pour but de seconder l'oeuvre admirable de la propagation de la Foi et les autres oeuvres apostoliques, en leur préparant des bons ouvriers. Elle est le noviciat de l'apostolat sous toutes les formes, dans toutes les conditions qu'il plaira à Dieu de déterminer. Elle embrasse toutes les missions indistinctement, au Canada et dans les

pays lointains. A la fin de leurs études littéraires, les élèves de l'Ecole ont liberté de choisir, parmi les sociétés de prêtres séculiers et réguliers qui envoient des sujets dans les missions, la maison ou l'institut qui répond davantage à leurs attrait.

Pour répondre à sa fin, l'oeuvre choisit les sujets qui offrent les garanties les plus sérieuses de vocation. Elle s'applique ensuite, par une éducation toute spéciale, à les former, de bonne heure, à la science et aux vertus qui conviennent à ce saint état.

Elle ne demande aux parents, pour les frais d'entretien, que ce qu'ils peuvent donner. Le surplus des dépenses est soldé à l'aide de dons fournis par les bienfaiteurs de l'oeuvre.

Bénie très souvent par les Souverains-Pontifes Pie IX, Léon XIII et Pie X, elle a été enrichie de nombreuses indulgences toutes plénières.

II. — CONDITIONS D'ADMISSION

Pour l'enfant. — Naissance légitime, 12 ans accomplis, bonne santé, conduite édifiante, grande piété, désir sérieux de devenir missionnaire, intelligence plus qu'ordinaire, goût de l'étude, connaissance du français, de l'orthographe, de l'analyse. (On donne la préférence à ceux qui ont commencé le latin avec succès.)

Pour les parents. — Promesse par écrit : 1o de ne jamais s'opposer à la vocation de l'enfant, soit pour la vie de missionnaire, soit pour la vie religieuse; 2o de ne point le réclamer pour les vacances; 3o de le reprendre sans frais ni risques pour l'Ecole si, avant la fin des études littéraires, les directeurs ne jugent plus à propos de le garder.

Les demandes d'admission devront toujours être accompa-

gné
lett
fair
sion
sem
un c
tin,
autr
Le
priés
dirc

1.
de \$4,
une s
ordre.

2.
Apost
annuel

3. 1
20 pa

4. 8
moins
Les r
missi
On re
bits, 1

gnées d'une lettre de l'enfant, composée par *lui seul*. Cette lettre contiendra l'expression des motifs de son désir de se faire missionnaire ou religieux dans un établissement de missionnaires; de plus, la promesse de se conformer consciencieusement aux règles établies dans l'Ecole. Il ajoutera à sa lettre un devoir d'analyse grammaticale, et, s'il a commencé le latin, un thème latin ou une version, le tout non corrigé par un autre.

Les parents ou protecteurs de l'enfant sont instamment priés de fournir tous les renseignements qui peuvent aider les directeurs à juger s'il réunit les conditions requises.

III. — BIENFAITEURS DE L'OEUVRE

1. Les *fondateurs*, qui assurent une bourse par un capital de \$4,000, ou une rente annuelle de \$200. Une demi-bourse ou une somme de \$2,000 donne le titre de *fondateur* de second ordre.

2. Sont *protecteurs* ceux qui adoptent et entretiennent un Apostolique durant le temps de ses études, par une pension annuelle de \$200.

3. Sont *souscripteurs* ceux qui promettent une offrande de \$20 par an.

4. Sont *associés* ceux qui offrent une aumône annuelle moins considérable.

Les membres d'une famille, d'une communauté, peuvent en faisant leurs aumônes, avoir droit à ces divers titres.

On reçoit avec reconnaissance les offrandes en nature, linge, habits, livres, comestibles, etc.

IV. — AVANTAGES POUR LES BIENFAITEURS

1. *Le mérite d'un acte de zèle et de charité de premier ordre.* — Il y a environ un milliard d'âmes à convertir! Nul acte évidemment n'est plus excellent ni plus méritoire que celui de contribuer à les sauver par le plus efficace des moyens : la multiplication de saints missionnaires.

2. *La participation à toutes les prières et bonnes œuvres des directeurs et des élèves.* — Outre les prières quotidiennes pour les bienfaiteurs, vivants et décédés, les élèves font chaque jour, à tour de rôle, la sainte communion aux intentions de ces mêmes bienfaiteurs.

3. *Des indulgences toutes plénières.* — 1o Le jour de la Pâques; 2o aux fêtes de la Nativité de Notre-Seigneur, de la Pentecôte, du Sacré-Coeur, de l'Immaculée-Conception, de la Nativité, de l'Annonciation, de la Purification et de l'Assomption de Notre-Dame; 3o aux fêtes de saint Joseph, des saints apôtres Pierre et Paul, de saint François-Xavier, de saint Louis de Gonzague, le dimanche dans l'octave de l'Épiphanie, le cinquième dimanche après Pâques, fête du Patrocinage de saint Joseph et le premier vendredi de chaque mois (toutes indulgences applicables aux âmes du purgatoire); 4o à l'article de la mort.

Pour tous les renseignements, s'adresser au Rév. Père Bouchard, compagnon, collègue de l'Immaculée-Conception, Montréal.

PRIÈRES DES QUARANTE-HEURES

Lundi,	2 mars.	— Sainte-Rose.
Mercredi,	4 "	— Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Île.
Vendredi,	6 "	— Saint-Laurent.
Dimanche,	8 "	— Rosemont.

MONT SAINT-ANNE

ET COUVENT DE SAINT-JACQUES-DE-L'ACHIGAN



A Bretagne si fertile en souvenirs, en traditions, comme en costumes et en fêtes, conserve avec piété, au moins à Plougastel (Morbihan), un usage séculaire.

Il existe donc en cette commune une antique coutume qui veut qu'on célèbre tous les mariages de l'année en deux fêtes, pendant les semaines des Rois et de la Quasimodo. L'an dernier, il y eut quarante-trois mariages après l'Épiphanie. Le clou de ces fêtes est le défilé des couples aux costumes si originaux et si variés, où le vert et le bleu soulignent la blancheur des coiffes. La culotte noire des hommes est large du haut et étroite du bas; la robe des filles est aussi très large comme au temps des dernières reines de France et le tablier est agrémenté d'appliques d'argent.

Le spectacle de la procession vaut d'être vu et attire, on le comprend, nombre de curieux et de touristes.

Et l'on faisait remarquer, à cette occasion, comme un fait rare, que la moins jeune des épouses, n'avait pas sa vingtième année.

Ce souvenir français m'entourait, durant la cérémonie de Lachine, le 23 janvier 1914, présidée par Mgr G. Gauthier, auxiliaire de Montréal, et dans laquelle un sermon remarquable à tous les points de vue fut prêché par M. l'abbé Elie-J. Auclair. Il devait cet honneur, avec tant d'autres titres, au fait qu'une sienne cousine prenait l'habit religieux.

Tout le monde le comprit facilement quand le prélat s'adres-

sant à l'une des novices, lui dit : " Soeur Auclair, vous porterez désormais le nom de Soeur Marie-Elie-Zéphirin. "

Jamais la communauté des Soeurs de Sainte-Anne n'avait fait plus nombreuses recrues, ni offert à l'Eglise, au Seigneur et à sainte Anne, plus de vierges destinées à devenir, dans toute la force du terme, ainsi qu'aux premiers jours de la communauté " de bonnes Filles de Sainte-Anne ", comme celles que " notre bon Père de Saint-Jacques " dirigeait avec tant de soins dans les voies de la vie religieuse. (M. L.-A.-D. Marchal, vicaire général de Montréal, 1824-1892).

Rien de gracieux et de touchant à la fois comme la procession de ces jeunes filles, dont la moins jeune n'avait pas sûrement vingt ans, s'avancant au chant des antiennes, à pas mesurés, précédées de la mère générale et suivies de la maîtresse des novices, et venant se donner au Seigneur, revêtir le habit religieux des Soeurs de Sainte-Anne.

Ce costume est si beau qu'on ne le changera jamais et si modeste qu'aucune mesure de blâme ou d'interdiction ne se prise par NN. SS. les évêques pour le prohiber comme on fait quelque part pour d'autres habits. C'est la robe noire, longue, aux larges plis, toujours la même de forme et de tissu, la couronne de Marie suspendue à la ceinture, et le voile blanc, symbole de jeunesse et de candeur, ce voile que Tertullien appelle quelque part un bouclier, qui met en garde contre le double désir des filles d'Eve " de voir et d'être vues ".

Ainsi voilées, vêtues de noir, couronnées du rosaire, religieuses de Sainte-Anne en fleurs, elles viennent entendre que Mgr Bourget disait à leurs premières mères, lorsque, dans la vieille église de Vaudreuil, elles faisaient leur profession le 8 septembre 1850 : " Que votre petite communauté dans ce pays, une vive image de la maison de Joachim et d'Anne. Que la bonne sainte Anne votre mère et patronne

vous communique le don divin de former les cœurs à la science des saints, afin que les enfants confiés à vos soins deviennent l'image et comme le portrait de la bienheureuse Vierge Marie. ”

C'est là la grande mission de la communauté de Sainte-Anne. Aux apôtres le Christ avait dit : “ Allez, enseignez toutes les nations ” ; aux Soeurs de Sainte-Anne, il donne aussi une mission très noble et très vaste, leur assigne un champ immense et leur parle par la bouche de son ministre, leur fondateur, dont les paroles sont restées en quelque sorte le diplôme donné et apostillé par l'Eglise — la Grande Charte, les lettres patentes des Soeurs de Sainte-Anne. Et avec cela, elles partent sans retard, à la conquête des cœurs, à la recherche de nouvelles recrues. Aujourd'hui, d'un océan à l'autre, et jusqu'aux rives les plus lointaines, leurs maisons sont prospères, leurs familles nombreuses. Tous les rameaux de l'arbre de leur institut sont remplis d'oiseaux et résonnent des plus jolis chants. Elles forment un bataillon d'élite toujours neuf, sans cesse renouvelé, de plus d'un millier de religieuses et de vingt mille élèves. Le grain de sénevé, si petit lors de sa mise en terre, ne pouvait pas mieux lever, grandir et devenir ce bel arbre, admiré et aimé de tous, dont le feuillage est si bienfaisant.

Rien ne m'a semblé plus gai, plus heureux et plus recueilli, que cette volée de colombes blanches s'abattant, après la cérémonie de jeudi, dans les parloirs, les passages, au milieu de leurs familles, partout où leur présence était impatientement attendue.

Vraiment elles faisaient très bonne figure dans leur frais costume — (J'y reviens ; il est bon d'y appuyer beaucoup, au moment où l'on s'égare trop facilement à la poursuite de vaines chimères) “ plus précieux, disaient-elles, dans leur consé-

eration à la Sainte Vierge, que tous les vêtements royaux et les parures mondaines." L'une de ces novices disait à son père au jour de l'an: " Vous verrez le 23 comme je vais porter un beau costume." Elle avait raison, car, selon le grave Bourdaloue, cet habit est une sorte de sacrement, en ce sens qu'il est un signe visible des dispositions intérieures et des sentiments invisibles de l'âme.

Outre le bonheur de cette fête, une autre joie règne et plane dans l'atmosphère, car la communauté vient de se donner une mère générale dans la personne de la Révérende Mère Marie-Mélanie, née Alphonsine Dugas, originaire de Saint-Jacques-de-l'Achigan, la paroisse sacerdotale et religieuse par excellence, et ancienne élève du *vénérable* couvent de cette paroisse, pépinière et serre-chaude de tant de vocations religieuses.

Le deuil de la communauté avait assez duré; il fallait songer à combler la charge de la supérieure-générale laissée vacante par le départ de la Révérende Mère Marie-Anastasia pour le ciel.

J'ai dit le *vénérable* couvent de Saint-Jacques et cette épithète n'est pas un vain mot. Mgr Taché disait: " Je n'aperçois jamais un couvent de campagne, sans que je sois ému jusqu'au fond de l'âme, car toujours me revient alors le souvenir de ma mère". (Il songeait au couvent de Boucherville.) Le couvent de Saint-Jacques éveille aussi bien des souvenirs chez un grand nombre de prêtres qui lui doivent leur excellente mère; c'est même à l'un de ces sentiments que j'ai cédé aujourd'hui, en prenant la plume.

(À SUIVRE)

A.-C. D.